

# **COMITE SYNDICAL**

**MERCREDI 22 JUIN 2011**

**A 09 H30**

(Siège du SYMADREM)

**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MAI 2011**

**PROPOSITION DE DELIBERATIONS : 2011-41 A 2011-51**

**DIVERS**

**RAPPORTS**

| N°             | OBJET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2011-41</b> | <p style="text-align: center;"><b><u>PLAN RHONE</u></b></p> <p style="text-align: center;">Réparations des quais du Rhône dans la traversée d'Arles<br/>5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches et continuité en amont et en aval des quais</p> <p style="text-align: center;">RENFORCEMENT ET REHAUSSEMENT DE L'ECLUSE D'ARLES ET DE LA DIGUE<br/>EST DE L'EMBOUQUEMENT</p> <p style="text-align: center;">➤ SIGNATURE D'UNE CONVENTION<br/>ENTRE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) ET LE SYMADREM</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>2011-42</b> | <p style="text-align: center;"><b><u>PLAN RHONE</u></b></p> <p style="text-align: center;">Réparations des quais du Rhône dans la traversée d'Arles<br/>5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches et continuité en amont et en aval des quais</p> <p style="text-align: center;"><b><u>APPROBATION DES DOSSIERS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Demande d'Autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'environnement,</li><li>■ Enquête préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre du L211-7 du Code de l'environnement (D.I.G)</li><li>■ Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P)</li></ul> <p style="text-align: center;">➤ SOLLICITATION DU PREFET<br/>DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, PREFET DES BOUCHES-DU<br/>RHONE</p> |
| <b>2011-43</b> | <p style="text-align: center;"><b><u>PLAN RHONE</u></b></p> <p style="text-align: center;">➤ MODIFICATION DES STATUTS DU SYMADREM<br/><b><u>ARTICLE 3 : PERIMETRE DE COMPETENCE</u></b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Comité Syndical du SYMADREM - Séance du MERCREDI 22 JUIN 2011

SUITE / RAPPORTS

| N°      | OBJET                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2011-44 | <p><b><u>SYMADREM : CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE</u></b><br/>           CONCOURS D'ARCHITECTURE<br/>           ➤ DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL<br/>           AU JURY DE CONCOURS</p>                                                      |
| 2011-45 | <p><b><u>SYMADREM : CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE</u></b><br/>           CONCOURS D'ARCHITECTURE<br/>           ➤ CONSTITUTION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE</p>                                                                                             |
| 2011-46 | <p><b><u>SYMADREM : PERSONNEL</u></b><br/>           ➤ AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL</p>                                                                                                                                                   |
| 2011-47 | <p><b><u>SYMADREM : PERSONNEL</u></b><br/>           ➤ PROTECTION FONCTIONNELLE et DESIGNATION D'UN AVOCAT</p>                                                                                                                                            |
| 2011-48 | <p><b><u>SYMADREM : PERSONNEL</u></b><br/>           DESIGNATION D'UN AVOCAT</p>                                                                                                                                                                          |
| 2011-49 | <p><b><u>DIGUE NORD : ACQUISITIONS FONCIERES</u></b><br/>           BARREAU DE FERMETURE DE LA PROTECTION DES QUARTIERS AU<br/>           NORD D'ARLES CONTRE LES INONDATIONS.<br/> <u>INDEMNITE D'ÉVICTION</u> : Jacques SAYN URPAR</p>                  |
| 2011-50 | <p><b><u>DIGUE NORD : ACQUISITIONS FONCIERES</u></b><br/>           BARREAU DE FERMETURE DE LA PROTECTION DES QUARTIERS AU<br/>           NORD D'ARLES CONTRE LES INONDATIONS.<br/> <u>INDEMNITE D'ÉVICTION</u> : Véronique MANNONI</p>                   |
| 2011-51 | <p><b><u>DIGUE NORD : ACQUISITIONS FONCIERES</u></b><br/>           BARREAU DE FERMETURE DE LA PROTECTION DES QUARTIERS AU<br/>           NORD D'ARLES CONTRE LES INONDATIONS.<br/> <u>INDEMNITE D'ÉVICTION</u> : Pierre RAVIOL gérant du GAEC RAVIOL</p> |

# Comité Syndical du SYMADREM - Séance du MERCREDI 22 JUIN 2011

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Mohamed RAFAI

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2011

ADOPTION A L'UNANIMITE

## DECISIONS 2011-10 A 2011-12

Le Président fait part des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Comité.

PAS D'OBSERVATION

DELIBERATION : 2011-41

Rapporteur : M. MASSON

### PLAN RHONE

Réparations des quais du Rhône dans la traversée d'Arles

5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches et continuité en amont et en aval des quais

RENFORCEMENT ET REHAUSSEMENT DE L'ECLUSE D'ARLES ET DE LA DIGUE EST DE L'EMBOUQUEMENT

➤ SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) ET LE SYMADREM

PAS D'OBSERVATION  
ADOPTEE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : 2011-42

Rapporteur : M. MASSON

### PLAN RHONE

Réparations des quais du Rhône dans la traversée d'Arles

5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches et continuité en amont et en aval des quais

#### APPROBATION DES DOSSIERS

- Demande d'Autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'environnement,
- Enquête préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre du L211-7 du Code de l'environnement (D.I.G)
- Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P)

➤ SOLLICITATION DU PREFET DE LA REGION PACA - PREFET DES BOUCHE DU RHONE

PAS D'OBSERVATION  
ADOPTEE A L'UNANIMITE

PLAN RHONE

MODIFICATION DES STATUTS DU SYMADREM :  
ARTICLE 3 : PERIMETRE DE COMPETENCE

- **M. Dumas** fait remarquer que certains ouvrages telles les prises d'eau et les écluses (celles de Beaucaire, du Petit Rhône et d'Arles) sont exclues de la compétence du SYMADREM.
- **Le Président** indique toutefois que la problématique des écluses mérite réflexion, notamment en raison de leur rôle futur en termes d'aménagement du territoire.
- **M. Masson** insiste sur l'importance de la convention passée avec VNF qui impose à celle-ci de vérifier la fonction de protection contre les inondations des écluses.
- **M. Limousin** souligne l'importance de la problématique du Vigueirat dans le dispositif de sécurité.
- **M. Fabre** indique qu'il serait judicieux de revenir sur la réflexion d'un canal de dérivation du Vigueirat.
- **M. Masson** confirme que cette solution pourrait être étudiée dans le cadre du ressuyage de la zone ; il rappelle que les maîtres d'ouvrage de cette étude sont :
  - Pour la rive gauche : Le Parc Naturel Régional de Camargue
  - Pour la rive droite : Le Syndicat présidé par Monsieur DUMAS.
- **M. Dumas** fait état d'une rumeur concernant une déviation du Rhône vers le Grand Rhône ; d'un débit maximum de 3000 m<sup>3</sup>/s.  
Un débat s'instaure entre **M. Dumas** et **M. Fabre**, lequel précise que sa demande concerne seulement le Vigueirat

**Le Président** indique que les mesures de sécurité, aussi bien en rive droite qu'en rive gauche, s'attachent bien entendu au Rhône, mais aussi aux canaux en liaison avec le fleuve.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SYMADREM : CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE

CONCOURS D'ARCHITECTURE

➤ DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL AU JURY DE CONCOURS

- **Le Président** souligne qu'il manque les avis favorables des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux, concernant le financement de cette opération.
- **M. Dumas** évoque la possibilité de financer la construction par un emprunt, le bâtiment entrant dans l'actif du SYMADREM ; les annuités seraient remboursées par l'ensemble des Collectivités membres du SYNDICAT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION : 2011-45

Rapporteur : M. DUMAS

SYMADREM : CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE  
CONCOURS D'ARCHITECTURE  
➤ CONSTITUTION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE

Une feuille circule auprès de l'ensemble des membres présents, afin que les volontaires pour siéger dans la Commission s'inscrivent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION : 2011-46

Rapporteur : M. MASSON

SYMADREM : PERSONNEL  
AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

PAS D'OBSERVATION  
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION : 2011-47

Rapporteur : M. SCHIAVETTI

SYMADREM : PERSONNEL  
PROTECTION FONCTIONNELLE et DESIGNATION D'UN AVOCAT

PAS D'OBSERVATION  
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION : 2011-48

Rapporteur : M. MASSON

SYMADREM : PERSONNEL  
DESIGNATION D'UN AVOCAT

- Le Président remercie les membres du SYMADREM pour leur soutien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président demande l'autorisation d'ajouter trois délibérations qui ne figuraient pas sur l'ordre du jour officiel transmis.

Il précise néanmoins que ces documents ont été transmis par voie électronique quelques jours avant la séance.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité pour examiner ces 3 points supplémentaires.

DELIBERATION : 2011-49

Rapporteur : M. MASSON

DIGUE NORD : ACQUISITIONS FONCIERES

BARREAU DE FERMETURE DE LA PROTECTION DES QUARTIERS AU NORD D'ARLES  
CONTRE LES INONDATIONS.

INDEMNITE D'EVICION : Jacques SAYN URPAR

PAS D'OBSERVATION  
ADOPTEE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : 2011-50

Rapporteur : M. MASSON

DIGUE NORD : ACQUISITIONS FONCIERES

BARREAU DE FERMETURE DE LA PROTECTION DES QUARTIERS AU NORD D'ARLES  
CONTRE LES INONDATIONS.

INDEMNITE D'EVICION : Véronique MANNONI

PAS D'OBSERVATION  
ADOPTEE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : 2011-51

Rapporteur : M. MASSON

DIGUE NORD : ACQUISITIONS FONCIERES

BARREAU DE FERMETURE DE LA PROTECTION DES QUARTIERS AU NORD D'ARLES  
CONTRE LES INONDATIONS.

INDEMNITE D'EVICION : Pierre RAVIOL gérant du GAEC RAVIOL Père et Fils

PAS D'OBSERVATION  
ADOPTEE A L'UNANIMITE

## QUESTIONS DIVERSES

- **M. Fabre** souhaite voir accélérer la procédure relative à la digue au nord de Tarascon, compte tenu notamment de son incidence en termes d'urbanisme.

- **M. Masson** précise que le bureau d'étude BRL, doit remettre prochainement l'Avant Projet Sommaire (APS) aux environs de la première quinzaine de juillet.

- **M. Fabre** indique qu'il proposera sur sa Commune, un débat public sur cette affaire et sollicitera les services du SYMADREM.

- **Le représentant de la Commune de Beaucaire** s'inquiète du calendrier des travaux concernant la digue des Marguilliers.

Après avoir précisé que cette digue entre dans les mesures compensatoires des travaux prévus dans ce secteur, il est indiqué que sa réalisation devrait intervenir en 2013/2014.

---

**L'ensemble des questions étant épuisé,**

**LA SEANCE EST LEVEE A 11H10**

---